

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 17 avril 2023 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 23/37

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Date de la
convocation :
07/04/2023

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. MOREL Martine (Pouvoir de Mme JAILLET Françoise), M. PARISOT Denis, M. BERNARD Eric, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal (Pouvoir de M. PHILIPPE Alain), Mme CHEVALLIER Martine, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2023-024 : Signature d'une convention avec la DRAAF dans le cadre de la reconnaissance **Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1**

- *Vu la délibération n°2023-004 du 6 février 2023 relative à la candidature au Plan National pour l'Alimentation - PNA - sur l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux ;*
- *Vu le courrier de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Bourgogne Franche-Comté en date du 17 février 2023 pour la reconnaissance PAT niveau 1 ;*
- *Vu la non sélection de la candidature du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne dans la liste des lauréats du PNA ;*
- *Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire en date du 29 mars 2023 pour le suivi des projets alimentaires par les services déconcentrés de l'Etat ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 3 avril 2023 ;*

Dans son courrier, la DRAAF indique que suite au dépôt de notre demande de reconnaissance officielle de niveau 1 pour notre PAT intitulé « PAT de la Bresse bourguignonne : Stratégie alimentaire locale pour une autonomie alimentaire durable et résiliente » conjointement à notre candidature à l'appel à projets national PNA, la reconnaissance officielle de niveau 1 nous a été attribué pour 3 ans à partir de la date de ce courrier.

Cette reconnaissance valorise notre PAT et confère l'autorisation d'utiliser la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture » sous condition de signer la convention prévue à cet effet.

Cette reconnaissance n'implique toutefois aucun financement dans le cadre du PNA pour lequel le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne n'a pas été retenu en tant que lauréat.

Pour l'instant, les prochains travaux du PAT (une étude complémentaire) se feront grâce à un financement du Conseil Départemental et à la cotisation PAT. Le comité de pilotage, avec désormais la présence de la représentante de la DDT 71 suite à son courrier, continuera en parallèle de rechercher d'autres pistes de financements possibles comme par exemple le prochain appel à projet PRALIM (Programme Régional de l'Alimentation) et le futur programme européen LEADER 2023-2027 en cours de négociation avec l'autorité de gestion régionale du FEADeR dont la future fiche-action n°3 sur l'alimentation de proximité et de qualité.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'utilisation de la marque collective française « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture »

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 24.10.2023*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

